

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi Question écrite n° 118983

Texte de la question

M. Pascal Brindeau alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les dirigeants de clubs hippiques ou autres clubs sportifs constitués sous forme d'entreprises sur les conditions d'accès aux contrats aidés. En effet, Pôle emploi propose des CUI-CAE aux centres équestres constitués en association alors même que ceux-ci interviennent sur le champ concurrentiel en offrant les mêmes prestations que les centres équestres constitués en entreprises. Cette situation crée des distorsions de concurrence d'autant que les CAE ont été mis en place afin d'être destinés au secteur associatif à but non lucratif. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour tenir compte de ces situations et répondre aux inquiétudes exprimées par les entreprises intervenant dans un secteur concurrentiel avec le tissu associatif.

Données clés

Auteur: M. Pascal Brindeau

Circonscription: Loir-et-Cher (3e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118983

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé: Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10501 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)